

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 02221

Numéro SIREN : 438 432 072

Nom ou dénomination : A.I.T.D.

Ce dépôt a été enregistré le 07/03/2023 sous le numéro de dépôt A2023/009348

A.I.T.D.
Société par actions simplifiée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 6 Impasse Louis De Broglie, 69740 GENAS
438 432 072 RCS LYON

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 1^{er} MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le premier mars,
A 12 heures,

Les associés de la société A.I.T.D. se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, chez IN EXTENSO AUVERGNE RHÔNE-ALPES, 53 Avenue Albert Einstein, 69608 VILLEURBANNE CEDEX, sur convocation faite à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents ou représentés en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Serge MAZADE**, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Patrick CONSEIL, associé, est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent ensemble la totalité des 7 622 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social de la Société à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, décide de nommer en qualité de Directrice Générale, à compter de ce jour, pour une durée illimitée :

Madame Sophie CONSEIL

Née le 16 octobre 1990 à LYON 4^{ème} (69),
De nationalité française,
Demeurant 23 Rue de la Serve, 69126 BRINDAS

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

Madame Sophie CONSEIL accepte les fonctions de Directrice Générale de la Société et déclare n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination et l'exercice des fonctions confiées.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

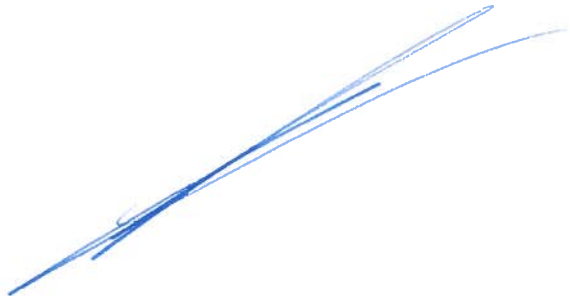
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

ML SM
SL

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Patrick CONSEIL

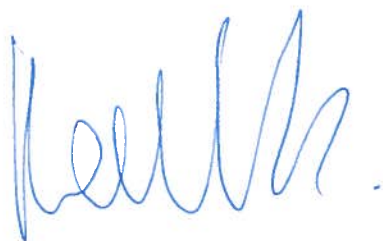


Serge MAZADE



ACS Conseil

Représentée par Sophie CONSEIL



Sophie CONSEIL

*« Bon pour acceptation des fonctions
De Directrice Générale »*

*"Bon pour acceptation des
fonctions de directrice
Générale"*



